

FAVORISER LE JEU LIBRE ET AMENAGER SES ESPACES

(Référence module : MIFJAE21)

- OBJECTIFS DE LA FORMATION** : À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de favoriser le jeu libre de l'enfant à travers un matériel, un aménagement et une posture adaptés.
- PUBLIC** : Travailler en tant qu'assistant maternel
- PRE-REQUIS** : Aucun
- DUREE** : 14 heures soit 2 journées de formation (9h - 12h-30 / 13h30 - 17 h)
- DATES** : A fixer en fonction de vos disponibilités
- LIEU de FORMATION** : Lycée Jean Monnet - 304 Bd de la Bardière - 69590 St Symphorien sur Coise ou dans une salle externalisée
- MOYENS D'ENCADREMENT** : Professionnelle de la Petite Enfance, Educatrice Jeunes Enfants
- METHODES PEDAGOGIQUES** : Alternance d'apports théoriques et pratiques, retour d'expériences, analyse des pratiques ...
- PROGRAMME** :
- * **SAVOIRS** :
- Le jeu libre : définition, place et fonctions dans le processus de développement et de maturation du cerveau de l'enfant ;
 - L'importance du jeu libre dans l'acquisition des compétences sociales et émotionnelles ;
 - La place de l'imagination dans le jeu libre ;
 - Le rôle et la posture de l'adulte dans la démarche de jeu libre ;
 - Les différents espaces de jeu libre et les principes généraux d'aménagement ;
 - Influences des aménagements sur les comportements.
- * **SAVOIRS FAIRE** :
- Intégrer dans son projet d'accueil la place accordée au jeu libre en mettant en avant les apports pour l'enfant ;
 - Sélectionner et proposer quotidiennement un matériel varié, attractif et à usage multiple ;
 - Présenter un matériel accessible pour que l'enfant soit autonome dans le choix de ses jeux ;
 - Se servir des situations de jeu libre pour observer l'enfant dans son développement global et adapter ses propositions de matériel et d'aménagement ;
 - Répondre aux sollicitations de l'enfant et intervenir dans son jeu pour raison de sécurité et/ou pour l'amener vers des pistes de résolution de problème ;
 - Mettre en place un cadre bienveillant et sécurisant en définissant des repères clairs et constants adaptés à l'enfant ;
 - Aménager des espaces de jeux libres évolutifs ou proposer des aménagements en toute sécurité et dans une ambiance propice à l'exploration et au développement des expériences ;
 - Permettre aux enfants de s'appropriier l'environnement en favorisant notamment leur libre choix et circulation ;
 - Faire évoluer les aménagements en fonction des besoins de chacun ;
 - Utiliser des outils de communication appropriés pour transmettre à la famille les observations des temps de jeux libre et les informations relatives à un changement de comportement chez l'enfant.
- EVALUATION DES ACQUIS** : Evaluation des acquis assortie d'une attestation de fin de formation
- COÛT DE LA FORMATION** : Prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences